

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE LAVERNOSE-LACASSE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (30 avril en année d'élection), et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2021 a été voté le 22 mars 2021.

I- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PREVISION BUDGET 2021
Charges à caractère général	555 250.00
Charges de personnel	719 723.00
Atténuations de produits	394 523.00
Autres charges de gestion courante	288 842.00
Charges financières	87 810.00
Dépenses imprévues	159 761.57
Total dépenses réelles	2 205 909.57
Total dépenses d'ordre	803 034.33
Total dépenses de fonctionnement	3 008 943.90

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PREVISION BUDGET 2021
Excédent de fonctionnement reporté	956 040.97
Produits des services, domaine et ventes diverses	44 289.00
Impôts et taxes	1 045 975.00
Dotations et participations	452 117.00
Autres produits de gestion courante	132 750.00
Produits exceptionnels	302 438.00
Atténuations de charges	16 000.00
Total recettes réelles	2 949 609.97
Total recettes d'ordre	59 333.93
Total recettes de fonctionnement	3 008 943.90

Les taux des impôts pour 2021 :

Conformément à la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 21.90 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 38.68 % (soit le taux départemental de 21.90% + le taux communal de 16.78 %).

Les taux 2021 sont maintenus au niveau de ceux de 2020, en tenant compte des effets de la réforme :

TAXES	Taux 2021
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	38.68 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	77.08 %

II- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PREVISION BUDGET 2021
Emprunts et dettes assimilés	717 500.00
Dépenses imprévues	127 359.30
Subventions d'équipement versées	1 133 056.00
Frais liés aux documents d'urbanisme	17 300.00
Acquisitions terrains nus	10 000.00
Participations et créances ratt. A des participations	6 900.00
Travaux et acquisitions de matériels	626 440.17
Total dépenses d'ordre	59 333.93
Total dépenses d'investissement	2 697 889.40

Les principaux projets de l'année 2021 :

- Changement de menuiseries à l'école, réfection de la toiture et achat d'ordinateurs pour la maternelle
- Passerelle Louge – Ancienne Voie romaine
- Aménagement et sécurisation du carrefour RD53/RD49B/Chemin de Bergès
- Piétonniers avenue du Bouquier et quartier Chocolat
- Installation arrosage intégré aux terrains de sport
- Achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques de la ville

RECETTES D'INVESTISSEMENT	PREVISION BUDGET 2021
Excédent d'investissement reporté	13 531.71
FCTVA	97 000.00
Taxe d'aménagement	120 000.00
Excédents de fonctionnement capitalisés	76 721.36
Emprunt et dettes assimilés	1 381 000.00
Subventions	206 602.00
Virement de la section de fonctionnement	743 700.40
Total recettes d'ordre	59 333.93
Total recettes de fonctionnement	2 697 889.40

III- Les principaux ratios

Ratios	Valeur de la commune	Moyenne de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/ population	705.43	725.00
Produit des impositions directes/ population	317.91	404.00
Recettes réelles de fonctionnement/ population	637.53	901.00
Dépenses d'équipement brut/ population	154.28	311.00
Encours de la dette/ population	243.95	717.00
DGF/ population	100.04	150.00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	35.17 %	49.80 %
Dépenses de fonct et rembt dette en capital/ recettes réelles de fonct	138.62 %	88.80 %
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	24.19 %	34.50 %
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	38.26 %	80.00 %

IV- Etat de la dette

Au 31/12/2020, le capital restant dû s'élevait à **762 833.26 €**.

En 2021, un emprunt auprès de l'Agence France Locale de 1 380 000 € à un taux de 0.46% pour nous permettre de racheter 2 de nos prêts en cours auprès de la caisse d'épargne et le remboursement de nos droits de tirage voirie à crédit auprès du Muretain Agglo. Gain au niveau des annuités d'emprunt et allègement de notre section fonctionnement.

Le capital restant dû au 31/12/2021 devrait être de 1 426 278.87 €.

Fait à Lavernose-Lacasse, le 13/04/2021

